

	Règlement de sécurité de base	Version 2.0
	Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme	Mai 2024

15. Brevet Track: TR-L Track Leader

Nom et prénom :
Dropzone & nombre de sauts :

Conditions :

Brevet C de la fédération wallonne	
Remplir les conditions du brevet TR-B.	
Le candidat doit posséder suffisamment de connaissances générales sur les effets du vent, de l'axe de largage, des conditions météo et des circuits de track.	
L'accord d'un instructeur track agréé basé sur un saut qui suit le programme suivant est obligatoire :	
La personne en question doit planifier un saut track en précisant : la direction, l'angle, la vitesse, la sortie et la dérive. Il faut aussi préciser l'endroit précis où le groupe ouvrira par rapport au sol avant de monter dans l'avion.	
Une sortie stable en track sur le ventre en tant que leader.	
Exécuter deux virages à gauche ou à droite de 90° suivant le plan préétabli.	
Signaler la séparation aux personnes dans le groupe à l'altitude prévue.	
Exécuter toutes ces étapes en suivant le plan préétabli en gardant un angle et une vitesse stable	
Il faut que le groupe ouvre à moins de 200 mètres du point précisé avant de monter dans l'avion. Ceci n'étant pas vérifiable la majeure partie du temps, ce sera laissé au jugement de l'instructeur.	

Restrictions et autorisations :

- Le titulaire peut leader des track pour des groupes jusqu'à 5 personnes, Leader inclus.
- Si le titulaire est détenteur du brevet TR-C : le titulaire peut leader des track sans limites en nombre de personne.

Nom et signature de l'initiateur track	Signature du titulaire du brevet TR-L
Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.	Déclare se conformer aux conditions et restrictions du brevet.